

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 30 août 2018

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 10 septembre 2018 à 19h30 en la Salle Etang, Espace Winson - 1er étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Président,

Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

À HUIS CLOS

Ressources humaines *

1. **recours d'un agent communal contre une sanction disciplinaire infligée par le Collège communal**
Il est demandé au Conseil communal de confirmer ou d'annuler une sanction disciplinaire infligée par le Collège communal à un agent communal, lequel a introduit un recours contre celle-ci.

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

2. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 09 juillet 2018**

Finances *

3. **Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire - Exercice 2018**
*La modification budgétaire ordinaire de la ville 2018 dégage un boni à l'exercice propre d'un montant de 91.286,82 € et un boni global de 1.692.512,69 €.
La modification budgétaire extraordinaire adapte les montants des projets en cours de réalisation durant 2018. Les résultats du compte 2017 sont également intégrés.*
4. **Octroi d'une subvention à l'ASBL « CENTRE CULTUREL DE L'ENTITE FOSSOISE »**
L'asbl "Centre Culturel de l'entité fossoise" a introduit une demande de subvention pour l'année 2018 d'un montant de 50.000 € destinée à couvrir ses coûts de fonctionnement et de personnel.
5. **Rémunération légale des éditeurs belges et pour reprographie. Avenant 1 à la convention de base avec Reprobel.**
Il est demandé aux conseillers d'approuver l'avenant 1 à la convention de base et relatif à la numération légale des éditeurs et pour reprographie pour l'année 2017. La rémunération des auteurs était composée précédemment de deux parties : une rémunération forfaitaire sur les machines et une rémunération proportionnelle, en fonction du nombre de copies réalisées. La rémunération forfaitaire a été supprimée, tandis que le tarif de la copie a été revu à la hausse pour compenser la suppression de la rémunération forfaitaire. Un accord négocié par l'UVCW avec Reprobel pour l'année 2017 arrête à 220 photocopies d'oeuvres protégées, équivalant à 12 € HTVA, par agent administratifs en ETP.

Fabriques d'église - Tutelle *

6. **Budget 2018 de la Fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent.**
*Le budget pour l'année 2018 de la fabrique d'église de Sart-Saint-Laurent fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 12.998,02 €.
 Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 13 juillet 2018.*
7. **Budget 2019 de la Fabrique d'église d'Aisemont.**
*Le budget pour l'année 2019 de la fabrique d'église d'Aisemont fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 6.861,94 €.
 Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 2 août 2018.*
8. **Budget 2019 de la Fabrique d'église de Fosses-la-Ville.**
*Le budget pour l'année 2019 de la fabrique d'église de Fosses-la-Ville fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 62.980,02 €.
 Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 9 août 2018.*
9. **Budget 2019 de la Fabrique d'église de Le Roux.**
*Le budget pour l'année 2019 de la fabrique d'église de Le Roux fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 9.960,60 €.
 Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 6 août 2018.*
10. **Budget 2019 de la Fabrique d'église de Vitrival.**
*Le budget pour l'année 2019 de la fabrique d'église de Vitrival fait apparaître un résultat comptable à 0. La différence entre les recettes et les dépenses étant représentée par l'intervention communale ordinaire qui est de 16.428,24 €.
 Ce budget a été arrêté et approuvé par le Conseil de la Fabrique d'église et le Chef diocésain a dressé un rapport sans remarque ni modification en date du 1er août 2018.*

CPAS - Tutelle *

11. **Cadre organique du personnel statutaire et contractuel du CPAS**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver la décision du Conseil de l'Action sociale de procéder à la modification du cadre organique de son personnel statutaire et contractuel.

Marchés publics *

12. **Marché de Services - Financement global du programme extraordinaire 2018. Approbation du règlement de consultation**
*La consultation dans le cadre "Financement global du programme extraordinaire 2018" a pour but d'organiser une mise en concurrence, dans le respect des principes d'égalité de traitement, de transparence et de proportionnalité permettant de comparer les offres et de désigner la contrepartie qui propose l'offre régulière économiquement la plus avantageuse par rapport aux critères d'attribution. Le montant à emprunter s'élève à 1.921.355,79 € et est divisé en 4 catégories (5, 10, 20 et 30 ans).
 Il est demandé aux conseillers d'approuver le règlement de consultation, les conditions et le montant estimatif régissant ce marché.*
13. **Marché de Travaux - Création d'un "vire-à-gauche" sur la RN922 (rue Donat Masson) à Fosses-la-Ville pour l'Espace Winson. Approbation des conditions et du mode de passation**
L'accès à l'Espace Winson nécessite quelques aménagements pour les usagers venant de Namur. Un "vire-à-gauche" permettra de sécuriser et améliorer le trafic routier aux heures de pointe. S'agissant d'une voirie régionale (RN922), un marché conjoint avec le SPW a été élaboré. Il est demandé aux conseillers d'approuver le cahier des charges N° SF/vire-à-gauche/20180001.. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 179.459,45 €, 21% TVA comprise, dont 117.009,90 €, 21% TVA comprise à charge de la commune.
14. **Marché de Travaux - FRIC 2017-2018- Réfection des rues de Taravisée à Fosses-la-Ville, G.**

Pieters à Sart-Saint-Laurent et de la Bruyère à Vitrival. Approbation des conditions et du mode de passation

Le plan d'investissement communal 2017-2018 concerne la réfection de 3 voiries:

- lot 1: Rue de Taravisée à Fosses-la-ville,
- lot 2: Rue de la Bruyère à Vitrival
- lot 3: Rue G. Pieters à Sart-Saint-Laurent.

Suite à un avis défavorable du projet initial, une version corrigée est présentée. Le montant estimé de ce marché s'élève à 934.935,53 €.

15. Marché de Travaux - Plan trottoirs 2012- rue Grande à Le Roux. Approbation d'avenant 2 (mobilier urbain)

Il est demandé aux conseillers d'approuver l'avenant n°2 du marché des travaux "Plan Trottoirs 2012". Afin d'uniformiser le mobilier urbain déjà placé dans la Ville, les spécifications techniques ont été adaptées, notamment quant au volume des poubelles et à la forme des bacs à fleurs. Les prix remis au moment de la soumission ne correspondent plus aux prix actuels. Le surcoût de cette adaptation s'élève à 1.386,74 €.

16. Marché de Travaux - Transformation de deux granges en Maison rurale. Approbation des conditions et du mode de passation

Le présent marché des travaux de "Transformation de deux granges en une maison rurale" est l'aboutissement de la convention-réalisation 2018 inscrite dans le PCDR. Les travaux d'environ 1.697.919,42 € seront subsidiés par le SPW, Direction du Développement rural à hauteur de 998.959,71 €. Il est demandé aux conseillers d'approuver les conditions, le mode de passation, le montant estimatif et les documents régissant le présent marché.

ATL *

17. Convention d'occupation d'infrastructures scolaires

Il est proposé au Coseil communal la convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'Athénée Baudouin 1^{er} par l'Administration communale, dans le cadre de l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi « Au gré du Vent ». Cet accueil est organisé tous les mercredis après-midi, en période scolaire, pour les enfants de l'entité fossoise, âgés de 2 ans et demi à 12 ans. La capacité d'accueil est de maximum 30 enfants.

18. Projet d'accueil - Accueils extrascolaires

Le service d'Accueil Temps Libre prend en charge, depuis le 1^{er} septembre 2018, la gestion et l'accompagnement de toutes les accueillantes quelque soit le réseau scolaire. Afin de tendre vers une qualité d'accueil supérieure, il est proposé au Conseil communal un projet d'accueil commun dont les objectifs ne diffèrent pas selon le réseau scolaire. Le projet d'animation, quant à lui, sera propre à chaque implantation scolaire.

Ressources humaines *

19. ratification d'une délibération du Collège communal relative à la désignation d'une Directrice générale faisant fonction du 02/08/2018 jusqu'au 19/08/2018 inclus

Il s'agit de ratifier la décision du Collège communal procédant au remplacement de la Directrice générale durant ses congés d'été.

Affaires générales *

20. Convention de partenariat dans le cadre du parcours d'intégration

Il est proposé au Conseil communal de valider la Convention, mise à jour, entre la Ville et le Conseil d'Action Interculturelle de la Province de Namur (CAI) relative au parcours d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère.

21. Pour information : Consultation du registre de la population par une commune ou un CPAS - RGPD

Le Conseil communal est informé de la mise en conformité au RGPD en cas de consultation du registre de la population.

22. Pour information : Invitation de l'Autorité de protection des données à mener une campagne électorale respectueuse de la vie privée

L'Autorité de protection des données à caractère personnel invitent les candidats aux élections communales et provinciales à mener une campagne électorale respectueuse de la vie privée.

23. Pour information: ORES Assets - Rapport annuel de rémunération du Conseil

d'administration

Le Conseil communal prend connaissance du rapport annuel de rémunération du Conseil d'administration transmis par ORES Assets scrl.

24. **Pour ratification - CIVADIS: Entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018 - Avenant**
Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 5 juillet 2018 relative à la mise en conformité de notre relation contractuelle avec CIVADIS au RGPD.
25. **Pour ratification - IMIO: Mise en conformité de la convention cadre de service - Entrée en vigueur du RGPD**
Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 5 juillet 2018 relative à la mise en conformité de notre relation contractuelle avec IMIO au RGPD.
26. **Pour ratification - Up Front : Mise en conformité de la convention cadre de services - Entrée en vigueur du RGPD**
Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 12 juillet 2018 de mettre en conformité au RGPD notre relation contractuelle avec Up Front.
27. **Pour ratification: RGPD - Transmission de listes de données sensibles**
Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 5 juillet 2018 concernant le traitement de nos données à caractère personnel par le Cabinet VAN de LAER et GILSON.

À HUIS CLOS

Coordination sociale *

28. **Ratification d'une convention de volontariat dans le cadre du PCS (atelier cuisine)**
Il s'agit de ratifier une convention de volontariat approuvée par le Collège en séance du 23 août 2018, relative à l'implication d'un citoyen dans l'animation et l'encadrement de l'atelier cuisine du Plan de cohésion sociale.

Ressources humaines *

29. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée et aux chefs de groupe qui en ont fait la demande, sous format papier.
Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux
au secrétariat communal ou sur rendez-vous auprès de la Directrice générale.*

Pour rappel, entre le 1^{er} juillet et le 31 août, les services de l'administration communale sont ouverts sans interruption de 7h30 à 14h30, sauf le vendredi de 7h30 à 12h00.